



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 21 avril 2009

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 21 avril 2009.

Le Conseil communal a :

- a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud
- **Approuvé le préavis municipal 8/2009 amendé : adaptation du statut du personnel communal concernant le congé de maternité à la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 – réponse au vœu déposé par B. Krattinger**
- b) Décisions susceptibles de référendum
- **Approuvé le préavis municipal 6/2009 : achat des parcelles RF 535 et 536, sises au lieu-dit "Le Bois-de-la-Chapelle", à Epalinges, propriété de la commune de Lausanne, et vente de la parcelle RF 2811 "Le Bois de Rovéréaz", sise à la route d'Oron, à Lausanne, propriété de la commune d'Epalinges.**
- c) Autres décisions
- **Elu un membre suppléant à la commission des finances;**
 - **Elu un membre suppléant à la commission de gestion 2009;**
 - **Approuvé le rapport de la Commission parlementaire chargée d'examiner les différentes variantes proposées pour l'agrandissement du parking de la Croix-Blanche;**
 - **Adopté une résolution appuyant la Municipalité dans ses démarches entreprises avec la Municipalité lausannoise, auprès des autorités cantonales, en vue de la réalisation du projet de requalification de la RC 601 (route de Berne).**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

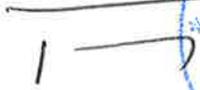
Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 22 avril 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Yvan Tardy

Le Secrétaire :


Alexandre Good